



Renoncer à succession defunt sans adresse

Par **Cerise73**, le **20/07/2014** à **23:44**

Bonsoir,

Mon père est partie vivre en Espagne depuis une dizaine d'année , il est hébergé gracieusement par une Belge mais n'a pas domicilié sa résidence là bas. Il n'est donc pas résident Espagnol.

Il n'a pas non plus d'adresse en France, et donc n'est plus résident Français.

Je n'ai que peu d'informations, mais rien n'est bien clair dans sa situation.

Que dois-je faire en cas de Décès de mon père, ne voulant surtout pas hériter de ses dettes, car je sais qu'il faut déposer au TGI du lieu de résidence pour une renonciation, mais dans son cas, il n'a pas de résidence connu.

Merci de votre aide, je viens de perdre mon beau père et je vois que tout est bien compliqué.

Par avance merci.